

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS  
DE BELGIQUE

26 octobre 2023

**PROPOSITION DE LOI**

**modifiant la loi sur la fonction  
de police en vue d'instaurer  
une obligation d'enregistrement et  
de motivation des fouilles à nu**

**Amendements**

déposés en séance plénière

---

---

*Voir:*

**Doc 55 1944/ (2020/2021):**

- 001: Proposition de loi de M. Van Hecke, Mme Chanson et M. Moyaers.  
002 et 003: Amendements.  
004: Rapport.  
005: Texte adopté par la commission.

BELGISCHE KAMER VAN  
VOLKSVERTEGENWOORDIGERS

26 oktober 2023

**WETSVOORSTEL**

**tot wijziging van de wet  
op het politieambt, met het oog op  
het invoeren van een registratie- en  
motiveringsplicht bij naaktfouilleringen**

**Amendementen**

ingediend in de plenaire vergadering

---

---

*Zie:*

**Doc 55 1944/ (2020/2021):**

- 001: Wetsvoorstel van de heer Van Hecke, mevrouw Chanson en de heer Moyaers.  
002 en 003: Amendementen.  
004: Verslag.  
005: Tekst aangenomen door de commissie.

10391

N° 3 de M. **Boukili**

Art. 2

**Dans le paragraphe 5 proposé, avant l'alinéa 2 qui deviendra l'alinéa 3, insérer un nouvel alinéa 2 libellé comme suit:**

*“La fouille avec déshabillage complet doit être autorisée par un juge d’instruction, en application des articles 28septies ou 90bis du Code d’instruction criminelle.”*

JUSTIFICATION

Le présent amendement vise à imposer l'autorisation d'un juge d'instruction dans le cadre de la réalisation d'une fouille avec déshabillage complet. L'intervention d'un juge d'instruction, chargé de vérifier que les conditions de réalisation d'une telle fouille sont réunies, donnera ainsi davantage de garanties de respect des droits de la personne fouillée.

Nabil Boukili (PVDA-PTB)

Nr. 3 van de heer **Boukili**

Art. 2

**In de voorgestelde paragraaf 5, vóór het tweede lid, dat het derde lid zal worden, een nieuw tweede lid invoegen, luidende:**

*“De fouillering met volledige ontkleding moet worden toegestaan door een onderzoeksrechter, met toepassing van de artikelen 28septies of 90bis van het Wetboek van strafvordering.”*

VERANTWOORDING

Dit amendement beoogt te bepalen dat de toestemming van een onderzoeksrechter vereist is alvorens een fouillering met volledige ontkleding mag worden uitgevoerd. Het optreden van een onderzoeksrechter, die ermee belast wordt na te gaan of aan de voorwaarden voor het uitvoeren van een dergelijke fouillering is voldaan, zal aldus meer garanties bieden dat de rechten van de gefouilleerde persoon worden geëerbiedigd.

N° 4 de M. **Boukili**

Art. 2

**Dans le paragraphe 5 proposé, remplacer l’alinéa 7 comme suit:**

*“7° la fouille avec déshabillage complet ne peut être pratiquée sur des personnes de moins de dix-huit ans.”*

#### JUSTIFICATION

Le présent amendement vise à intégrer dans la loi une interdiction de principe des fouilles à nu sur les personnes de moins de 18 ans.

Cette interdiction de principe a été préconisée par l’Institut fédéral des droits humains: “L’IFDH préconise une interdiction des fouilles à nu sur les personnes âgées de moins de dix-huit ans. Cet âge est conforme à la Convention internationale des droits de l’enfant, qui ne consacre aucune distinction d’âge entre enfants. Il convient donc d’adopter une interdiction de principe des fouilles à nu de tous les enfants.”

C’est également la demande du *Kinderrechtencommissariaat*: “Een algemeen verbod op het naakt fouilleren van minderjarigen is vanuit kinderrechtenperspectief een noodzaak.”

Les témoignages recueillis par l’AMO Alhambra, qui accueille et suit les jeunes victimes de violences policières, sont particulièrement éloquentes sur le caractère intrusif et humiliant de ces fouilles pratiquées sur des enfants:

“Ils m’ont enlevé mes menottes. Ils m’ont dit d’enlever ma veste. Il restait des pièces dans mes poches. Ils m’ont donné des coups en me disant que j’aurais dû sortir les pièces avant d’enlever ma veste. Ensuite j’ai enlevé mon gilet et à nouveau j’ai ramassé des coups. J’ai dû enlever tous mes vêtements l’un après l’autre et après chaque vêtement que j’enlevais je recevais des coups. Finalement je n’étais plus qu’en caleçon. Ils m’ont dit “Enlève cela j’ai envie de voir tes belles petites fesses”. J’ai refusé et c’est à ce moment-là qu’ils ont continué à me frapper sur tout mon corps en m’insultant jusqu’à ce que j’accepte d’enlever mon caleçon. Ils m’ont dit “salle fils

Nr. 4 van de heer **Boukili**

Art. 2

**In de voorgestelde paragraaf 5, het zevende lid vervangen als volgt:**

*“7° de fouillering met volledige ontkleding mag niet worden uitgevoerd bij personen jonger dan achttien jaar.”*

#### VERANTWOORDING

Dit amendement strekt ertoe in de wet een principieel verbod op naaktfouilleringen onder de achttien jaar op te nemen.

Het Federaal Instituut voor de bescherming en de bevordering van de rechten van de mens heeft dat principieel verbod al voorgestaan: “Daarnaast pleit het FIRM voor een principieel verbod op naaktfouilleringen onder de achttien jaar. Deze leeftijd is gekozen in overeenstemming met het internationaal Verdrag inzake de rechten van het kind, dat geen leeftijds onderscheid tussen kinderen maakt. Daarom moet een principieel verbod op het fouilleren van alle kinderen door de politiediensten worden aangenomen.”

Dat was ook de eis van het Kinderrechtencommissariaat: “Een algemeen verbod op het naakt fouilleren van minderjarigen is vanuit kinderrechtenperspectief een noodzaak.”

De getuigenissen verzameld door de vereniging AMO Alhambra, die jongeren die het slachtoffer zijn van politiegeweld opvangt en opvolgt, zeggen bijzonder veel over de intrusieve en vernederende aard van die fouilleringen van kinderen:

*“Ils m’ont enlevé mes menottes. Ils m’ont dit d’enlever ma veste. Il restait des pièces dans mes poches. Ils m’ont donné des coups en me disant que j’aurais dû sortir les pièces avant d’enlever ma veste. Ensuite j’ai enlevé mon gilet et à nouveau j’ai ramassé des coups. J’ai dû enlever tous mes vêtements l’un après l’autre et après chaque vêtement que j’enlevais je recevais des coups. Finalement je n’étais plus qu’en caleçon. Ils m’ont dit “Enlève cela j’ai envie de voir tes belles petites fesses”. J’ai refusé et c’est à ce moment-là qu’ils ont continué à me frapper sur tout mon corps en m’insultant jusqu’à ce que j’accepte d’enlever mon caleçon. Ils m’ont*

de pute”, “petite pute”, “je baise ta mère”, “sale tapette”, “t’es qu’une merde”, “t’es un chien”. Je me suis senti profondément humilié voire même violé. Il y en a un qui m’a sorti la matraque pour me menacer avec. Le tout à pris environ 10 à 15 min.”

“L’inspecteur, qui m’a amené vers la cellule collective, a voulu procéder à une fouille et m’a demandé de me déshabiller. Cela en présence de nombreuses personnes (mon ami qui a été arrêté avec moi, les deux inspecteurs qui m’ont arrêté et une troisième personne qui est rentré dans la pièce après notre arrivée et une quatrième qui se trouvait à l’entrée de la pièce). La porte était toujours ouverte et il y avait du passage dans le couloir. J’ai obtempéré aux ordres et je me suis déshabillé en gardant mon slip. En effet, j’ai dit que je refusais d’enlever son slip. L’inspecteur m’a tout de même obligé à enlever mon slip. Je me suis donc trouvé tout à fait nu en présence de mon ami qui a été arrêté avec moi et de plusieurs inspecteurs de police. La porte étant ouverte, les policiers présents dans le commissariat ont tous défilés et m’ont regardé.”

Le long travail de consultation effectué notamment par le mouvement de jeunesse Redfox auprès des jeunes et de leurs organisations a abouti aux mêmes conclusions sur le caractère humiliant, systématique et violent de ces fouilles avec mise à nu.

Nabil Boukili (PVDA-PTB)

*dit “salle fils de pute”, “petite pute”, “je baise ta mère”, “sale tapette”, “t’es qu’une merde”, “t’es un chien”. Je me suis senti profondément humilié voire même violé. Il y en a un qui m’a sorti la matraque pour me menacer avec. Le tout à pris environ 10 à 15 min.”*

*“L’inspecteur, qui m’a amené vers la cellule collective, a voulu procéder à une fouille et m’a demandé de me déshabiller. Cela en présence de nombreuses personnes (mon ami qui a été arrêté avec moi, les deux inspecteurs qui m’ont arrêté et une troisième personne qui est rentré dans la pièce après notre arrivée et une quatrième qui se trouvait à l’entrée de la pièce). La porte était toujours ouverte et il y avait du passage dans le couloir. J’ai obtempéré aux ordres et je me suis déshabillé en gardant mon slip. En effet, j’ai dit que je refusais d’enlever son slip. L’inspecteur m’a tout de même obligé à enlever mon slip. Je me suis donc trouvé tout à fait nu en présence de mon ami qui a été arrêté avec moi et de plusieurs inspecteurs de police. La porte étant ouverte, les policiers présents dans le commissariat ont tous défilés et m’ont regardé.”*

De uitvoerige bevraging van jongeren en jongerenorganisaties door met name de jongerenbeweging RedFox heeft geleid tot dezelfde conclusies over de vernederende, systematische en gewelddadige aard van die naaktfouilleringen.